



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Sait-Aimé-des-Lacs, le 4 mai 2022, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

---

### **Demande no 2022-61-A**

**Nature de la demande** : Réputer conforme la construction d'un garage détaché projeté

- d'une superficie de 82,1263 mètres carré alors que la superficie au règlement de zonage no 260 prévoit 65 mètres carrés.  
(Dérogation de 17,1263 mètres carrés conditionnelle à ce que la façade du garage ne dépasse pas celle du bâtiment principal).

**Identification du site** : Lot 6 195 996 situé au 96, chemin Trudel.

---

### **Demande no 2021-61-B**

**Nature de la demande** : Réputer conforme la construction d'un garage détaché projeté

- D'une hauteur de 6,8326 mètres alors que la hauteur maximale prévue au règlement de zonage est de 6 mètres et qu'elle ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal.  
(Dérogation de 0,8326 mètre à l'égard de la hauteur maximale conditionnelle à ce que la hauteur du garage ne dépasse pas celle du bâtiment principal)

**Identification du site** : Lot 6 195 996 situé au 96, chemin Trudel.

---

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce quatorzième jour du mois d'avril deux mil vingt-deux.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière